

Affiché le 16 02 2021



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 janvier 2021

Objet de la délibération

**CESSION DE TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DU DÉPARTEMENT -
GIRATOIRE DE KERGROIX**

Le vingt-huit janvier deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Thierry FALQUERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement

N° 2021.01.011

**CESSION DE TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DU DÉPARTEMENT - GIRATOIRE DE
KERGROIX**

Rapporteur : Yves GUYOT

Dans le cadre d'une régularisation d'emprises privées sur le domaine public départemental, le Département du Morbihan souhaite acquérir deux parcelles au niveau du giratoire de Kergroix (RD 23C) sur la Commune d'Hennebont, à savoir :

- Terrain de 984 m² appartenant à la SCI BSE (Intermarché), issu de la parcelle cadastrée section AS numéro 15,
- Terrain de 1 m² appartenant à la Commune d'Hennebont, issu de la parcelle cadastrée section AS numéro 14.

Cette emprise communale de 1 m² serait donc cédée au Département du Morbihan au prix de l'euro symbolique, l'ensemble des frais liés à cette opération restant à la charge du demandeur.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
- Vu** la demande du Département du Morbihan en date du 18 décembre 2020,
- Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 04 janvier 2021,
- Vu** la présentation de ce dossier en Commission Ville le 13 janvier 2021,
- Vu** le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la cession de cette parcelle communale au profit du Département du Morbihan au prix de l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître FISCHER, Notaire à Hennebont,
- **DIT QUE** l'ensemble des frais liés à cette cession seront supportés par le demandeur (frais de géomètre et d'acte).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU